

*DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES*  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.

Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.

Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.

**RAPPORT N° 2025/64 : Attribution du programme de subventions 2025 – Partie 1**

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon fixe chaque année un programme d'intervention relatif aux participations à diverses manifestations d'intérêt communautaire et contribuant à développer l'image de Serre-Ponçon.

Le bureau communautaire a prévu une enveloppe prévisionnelle pour l'année 2025.

Si certaines manifestations ne peuvent pas se produire, la subvention accordée sera réduite, en fonction des dépenses réellement engagées, après examen détaillé du dossier déposé par les associations.

Après examen par le bureau communautaire, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après annexées pour une première partie de l'exercice 2025.

**Gina BERTRAND, Pierre VOLLAIRE, Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA et Franck BERNARD BRUNEL ne prennent pas part, ni au débat, ni au vote.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, ci-après annexées.
- **D'INDIQUER** que ces subventions pourront être réduites si les manifestations ne peuvent pas se produire, au prorata du montant des dépenses réalisées.
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget communautaire 2025.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**

**La Présidente,**

  
**Chantal EYMEOD**

